



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 91/9

Le 3 avril 1991

Sentence arbitrale du 31 juillet 1989
(Guinée-Bissau c. Sénégal)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants:

A l'audience du mercredi 3 avril 1991, qui a marqué l'ouverture de la procédure orale en l'espèce, M. Kéba Mbaye, désigné par le Sénégal pour siéger comme juge ad hoc, a fait la déclaration solennelle prescrite par le Statut et par le Règlement de la Cour.

On trouvera ci-joint la notice biographique de M. Mbaye, ancien membre et ancien Vice-Président de la Cour.

M. Kéba Mbaye
(juge ad hoc dans l'affaire relative à la
Sentence arbitrale du 31 juillet 1989
(Guinée-Bissau c. Sénégal))

Né à Kaolack (Sénégal) le 5 août 1924.

Diplômé d'études supérieures de droit privé (Paris); breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (section magistrature).

Juge suppléant intérimaire (1954-1958). Substitut du procureur de la République à Saint-Louis (Sénégal) (1958-1960).

Conseiller à la Cour suprême du Sénégal à partir de 1960 et Premier Président de cette juridiction de 1964 à 1982.

Premier Président honoraire de la Cour suprême.

A été chargé d'enseignement à la faculté des sciences juridiques de l'Université de Dakar et à l'Ecole nationale d'administration du Sénégal de 1967 à 1978.

Ancien président de la commission de codification du droit des obligations civiles et commerciales.

Docteur honoris causa des Universités de Lille II et de Savoie (France) et de Bhopal (Inde).

A siégé dans de nombreux organismes des Nations Unies; a notamment participé comme membre et président aux travaux de la Commission des droits de l'homme, de la Commission chargée de rechercher la solution des différends relatifs à la convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, du groupe spécial d'experts chargé d'enquêter sur la violation des droits de l'homme en Afrique australe; membre de la Commission d'experts du BIT.

Membre correspondant de l'Académie royale des sciences d'outre-mer de Belgique; membre de l'Académie internationale de droit comparé et de l'Institut de droit international; membre de l'Association de droit international.

Ancien président et membre du Comité international de droit comparé, de l'Association internationale de droit africain, du Comité international pour l'information et la documentation dans les sciences sociales; membre du comité directeur de la Fondation européenne des droits de l'homme; membre de l'Institut international de droit procédural; vice-président de l'Institut international de droit humanitaire; membre du conseil de l'Association internationale de droit pénal, de la Société internationale de criminologie et de la Société de législation comparée; vice-président du comité de direction de l'Institut international des droits de l'homme (fondation René Cassin); ancien président de la Commission internationale de juristes; président d'honneur de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies; président de l'Académie internationale des droits de l'homme; membre de la Société française pour le droit international.

A été président de la sous-commission juridique de la Commission de médiation de l'Organisation de l'unité africaine dans le différend frontalier entre la Haute-Volta et le Mali, membre de la Cour permanente d'arbitrage, rapporteur général de la conférence de l'OUA qui a adopté la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et membre du tribunal arbitral pour la délimitation de la frontière maritime Guinée/Guinée-Bissau (1983-1985).

Membre de la Cour internationale de Justice du 6 février 1982 au 5 février 1991; Vice-Président de la Cour de 1987 à 1991.

Auteur de nombreuses publications concernant le droit sénégalais, le droit de l'Afrique noire, les droits de l'homme en général et le droit au développement, en particulier. A notamment donné à l'Académie de droit international de La Haye un cours sur "L'intérêt pour agir devant la Cour internationale de Justice" (1988).